

Le 17 janvier 2010 aura lieu à Paris la sixième [Marche annuelle pour la vie](#), organisée par le collectif «En marche pour la vie!», à l'occasion des 35 ans de la loi ayant légalisé l'avortement en France. Ce mouvement regroupe treize des principales associations françaises d'aide aux mères en détresse et de défense de la vie, de la conception à la fin naturelle. Chaque année, plusieurs [manifestations importantes pour le droit à la vie](#) sont organisées dans différentes capitales du monde; elles sont peu ou pas relayées par les médias. C'est à cette occasion que nous publions cet article.

Obama tourne la roue en arrière

USA : changement politique radical en matière de protection de la vie

On peut ne pas aimer George W. Bush. On peut considérer la guerre d'Irak comme une catastrophe. On peut même considérer globalement la présidence de Bush comme un échec. Et pourtant, on sera forcé de l'admettre : pour la protection des vies humaines à naître, Bush a fait plus que tout autre chef d'état. En restera-t-il quelque chose? Il est permis d'en douter. Car avec Barack Obama, les USA ont maintenant un président qui intervient pour le prétendu «droit» à l'avortement – à l'avortement jusqu'à la naissance.

Aucun chef d'état, aux USA, n'a défendu aussi énergiquement que George W. Bush les enfants à naître. Le 43^e président des Etats-Unis (2001-2009) a non seulement intégré dans son argumentaire la formule de «culture de la vie»; **il a aussi fait passer ses paroles dans les faits.**

Exemple, l'avortement : avec ce qu'on a appelé la *Mexico City Policy*, Bush a supprimé immédiatement après son élection, les subventions consenties à des organisations non gouvernementales banalisant les avortements dans les pays en voie de développement. **En novembre 2003, il signa le *Partial-Birth Abortion Ban Act*, une loi qui interdit les avortements tardifs «par dilatation et extraction», particulièrement cruels.** C'est ainsi que, pour la première fois depuis trente ans, la réglementation légale de l'avortement a été durcie aux USA. La violence des réactions qui s'ensuivirent fut à la mesure de l'événement. Dans trois états fédéraux, les partisans de l'avortement firent même provisoirement échec à cette loi en déposant des plaintes. Mais Bush ne lâcha pas prise et imposa, lors de la nomination des juges à la Cour Suprême des USA, deux juges aux opinions «pro-vie», John Roberts et Samuel Alito. Un effort qui allait payer : en avril 2007, la *Supreme Court* annula les verdicts rendus dans les trois états en question, clarifiant ainsi les choses dans tout le pays.



Un engagement sérieux



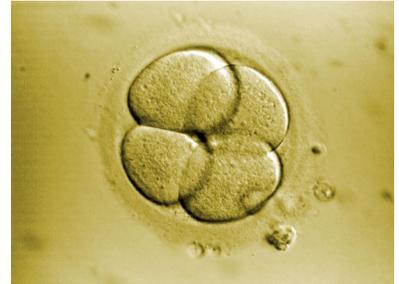
De plus, avec le *Born-Alive Infants Protection Act* durant les années Bush, tous les intervenants des professions de santé furent tenus de protéger les enfants nés vivants. Depuis, la loi interdit de «corriger» après coup les avortements «ratés». Conséquence : **pendant le premier mandat de Bush, les meurtres prénatals d'enfants ont diminué aux USA d'environ 1,6 à 1,1 millions.**

Bush a aussi développé un engagement sérieux concernant la protection des embryons. **En 2001, Bush a restreint drastiquement les crédits destinés à la recherche sur les cellules souches embryonnaires.** Depuis, aux USA, seuls pouvaient recevoir des fonds publics les chercheurs travaillant sur des lignées de cellules souches provenant d'embryons humains établies dans ce pays avant le 9 août 2001 – une énorme restriction pour une nation comme les USA, si orientée vers la recherche.

Le veto de Bush

Au niveau des Nations Unies, **les USA, sous la direction de Bush, ont tenté d'imposer une interdiction mondiale de toutes les formes de clonage humain, mais ont échoué devant la résistance acharnée des Européens.**

Dans son propre pays, les Démocrates en désaccord avec la biopolitique de Bush ont, durant son second mandat, fait passer à la Chambre des représentants et au Sénat une loi qui devait annuler la réduction des subventions d'Etat destinées à la recherche sur les cellules souches embryonnaires. Cependant, avec le premier veto de son mandat, Bush empêcha en juillet 2006 que ce projet ne devînt une loi.



Obama : «pro choice»

Tous les objectifs de progrès en matière de protection de la vie durant les années Bush sont maintenant de nouveau menacés. Car ce **Barack Obama aussi fringant que charismatique est, de manière déclarée, «pro choice» : c'est-à-dire le défenseur virulent d'un prétendu «droit» à l'avortement.** Dans les élections sénatoriales de l'Illinois en 2004, Obama se prévalut d'avoir été depuis plus de dix ans chef de file du combat pour le «droit» à l'avortement. Effectivement, il a par exemple voté contre une loi se proposant de fixer que les parents avaient le droit d'être informés au cas où leur enfant mineure voulait subir un avortement.

«No, we can't»

En tant que nouveau président des Etats-Unis, Obama balaya peu après sa prise de fonctions la *Mexico City Policy* : maintenant, les crédits US affluent de nouveau vers les organisations non gouvernementales en faveur de l'avortement. De plus, il a fait d'Hillary Clinton, l'une des initiatrices du *Freedom of Choice Act*, son secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. Ce projet de loi vise non seulement **à annuler l'ensemble des restrictions conquises par l'administration Bush concernant l'avortement, mais aussi à interdire aux médecins et infirmières de refuser, en invoquant des raisons de conscience, de participer à des meurtres prénatals.**



Last but not least : le 9 mars 2009, **Obama a aussi déjà ordonné que l'argent des contribuables US alimente de nouveau la recherche sur les cellules souches embryonnaires.** – «Yes, we can»? Concernant la question de la protection de la vie et le 44^e président US, c'est plutôt, de toute évidence : «No, we can't.»

Stefan Rehder

Source : Journal *Mamma Info*, Numéro 10 – 03.09

Date de parution sur www.apv.org : 11.01.10